

**ASSEMBLEE COMMUNALE DU LUNDI 10 DECEMBRE 2012, A 20H00
EN LA SALLE COMMUNALE DU CAFE DE LA GARE**

Présidence : M. Tercier Daniel, Syndic

Participants : 378 citoyennes et citoyens

M. Daniel Tercier ouvre cette assemblée des budgets à 20h07 et salue les personnes présentes.

Il a le plaisir de saluer M. le Préfet qui est présent en tant que surveillant des communes. Il est là pour contrôler le bon déroulement de cette assemblée.

Comme il est de tradition, les débats devront être emprunts de sérénité et de respect mutuel. Deux micros sont à disposition pour les intervenants. M. Daniel Tercier prie les participants d'en faire usage pour que les questions ou les interventions soient bien comprises de toute l'assemblée. Les débats seront enregistrés.

La présente assemblée a été convoquée par insertion dans la Feuille Officielle No 48 du 30 novembre 2012, par affichage au pilier public et par envoi d'un tous-ménages.

Des tiers peuvent assister à l'assemblée ainsi qu'aux délibérations. La question étant posée sur la présence éventuelle de personnes n'étant pas citoyennes de Vuadens, il est constaté que toutes les personnes présentes sont habilitées à se prononcer à cette assemblée, à l'exception de 3 personnes représentant la presse. M. Daniel Tercier les salue. Compte tenu de l'importante participation à ces assises, un bulletin de vote a été distribué à chaque citoyenne et citoyen.

Sont nommés en qualité de scrutateurs et membres du bureau :

- Groupe 1 : M. Daniel Bovigny, Rue du Village d'en Haut 28
- Groupe 2 : M. Laurent Gremaud, Rte des Colombettes 249
- Groupe 3 : M. Christian Berset, Rte Principale 239
- Groupe 4 : M. Christophe Bapst, Rue St-Vincent 4
- Groupe 5 : M. Alain Heimo, Rte de l'Adrey 82
- Groupe 6 : M. Christophe Pittet, Ch. de Candy 25

Les scrutateurs sont priés de compter les participants de leurs groupes, d'en inscrire le nombre sur le bulletin, de noter les modifications pouvant intervenir en cours d'assemblée. Ils doivent également inscrire les résultats de chaque vote.

Les tractanda de cette assemblée sont les suivants :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 septembre 2012
2. Budget de fonctionnement 2013 du Foyer Saint-Vincent
3. Budgets 2013 de la Commune
 - 3.1. Budget de fonctionnement
 - 3.2. Budget des investissements
 - a) Amélioration sécurité, communications et aménagement de locaux scolaires
 - b) Mise en place d'un abribus Mobul à Vuadens-Gare. Cet objet a été retiré des tractanda
 - c) Réfection des routes communales
 - d) Changement du tracteur McCormick de la voirie
 - 3.3. Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements de la Commune
4. Planification financière 2012-2016 - présentation et discussion

du 10 décembre 2012

5. Vente de terrain à l'Entreprise Bumotec SA
6. Modification des statuts de l'AIS - augmentation de la limite d'endettement
7. Informations
8. Divers

Tractandum 1.- Procès-verbal de l'assemblée communale du 26 septembre 2012.- Ce procès-verbal pouvait être consulté durant les heures d'ouverture du secrétariat communal. Aucune remarque ni observation n'étant formulée, il est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas demandé. Ce procès-verbal est approuvé par l'assemblée communale par main levée à l'unanimité.

Tractandum 2.- Budget de fonctionnement 2013 du Foyer St-Vincent.- La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz, Président de la Commission administrative.

Le budget 2013 du Foyer St-Vincent a été établi sur la base de 365 jours d'exploitation et, pour la première fois, sur 40 lits médicalisés.

Pour 2013, des charges sont prévues pour Fr. 4'744'000.--, soit une augmentation de Fr. 232'000.-- ou 5.14 % (2012 : Fr. 141'000.--). Cette augmentation provient essentiellement du poste "Salaires" qui représentent Fr. 4'007'000.--. Ces derniers ont été indexés de 0.7 %. Le reste provient d'une augmentation sensible du personnel - meilleure qualification - et d'une nouvelle contrainte du service de la Santé qui limite à un plancher de 38 % le personnel infirmier qualifié. Mais cela n'affecte pas le résultat du Foyer St-Vincent puisque l'Etat y reverse la totalité de ce montant.

Alimentation et boissons

Fr. 202'000.--

Ce poste n'a pas été modifié depuis 2011. Nous ne pouvons que féliciter notre équipe de cuisine qui rivalise d'astuces pour conserver une haute qualité des repas avec toujours les mêmes moyens.

Entretiens et réparations des immeubles, installations et véhicule

En ce qui concerne le bâtiment, nous prévoyons l'installation de plusieurs moustiquaires et, dans la foulée, la réparation de plusieurs fenêtres pour un montant de Fr. 15'000.--. Les produits de nettoyage restent à Fr. 10'000.--. Fr. 15'000.-- sont consacrés à la réparation du mobilier, des machines et de d'outillage.

Du côté des produits, les recettes sont prévues pour Fr. 4'745'000.-- (2012 : Fr. 4'503'000.--). Ces chiffres, en légère hausse par rapport à 2012 de 5.35 %, sont influencés par le degré d'impotence des résidents. Quelques comptes significatifs des produits du Foyer St-Vincent sont présentés, soit :

Taxes de pensions

Fr. 1'284'000.--

L'Etat octroiera, pour l'année 2013, une augmentation du prix de pension de Fr. 0.50.-- par jour et par résident (en 2012, l'augmentation était de Fr. 1.--), ce qui représente Fr. 7'300.-- pour les prestations hôtelières. A noter que le prix de pension est unifié pour tout le monde, indépendamment du niveau de dépendance, soit Fr. 88.--.

Prestations de la cuisine

Fr. 216'000.--

Les frais de repas restent inchangés depuis bien quelques années à Fr. 15.-- par jour et par résident. La différence provient du nombre de jours pris en considération soit 360 pour 2013 contre 347 pour 2012.

du 10 décembre 2012

Frais financiers

Fr. 257'000.--

Les frais financiers sont calculés par la CODEMS (Commission de district pour les EMS), présidée par M. Le Préfet, selon la taxation ECAB du foyer et des taux d'intérêts des hypothèques du 1^{er} rang de la BCF. Pour 2013, ils seront de Fr. 17.65 par jour contre Fr. 17.95 l'année passée. Les amortissements obligatoires de la dette réduisent ce montant.

Le résultat net de ce budget présente un excédent de produits de Fr. 297.91

Le budget de fonctionnement 2013 du Foyer St-Vincent se présente comme suit :

Total des produits	Fr. 4'745'106.89
Total des charges	<u>Fr. 4'744'808.98</u>
Bénéfice	Fr. 297.91

M. Daniel Tercier remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à la Commission financière.

M. Claude Thürler communique que, dans le cadre de son mandat légal, la Commission a procédé à l'examen du budget de fonctionnement du Foyer St-Vincent. Avec un bénéfice net d'exploitation d'un montant de Fr. 297.91, il s'agit d'un budget équilibré, élaboré de façon réaliste. La Commission recommande à l'assemblée communale d'accepter ce budget.

M. Daniel Tercier ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée, pas plus que le bulletin secret. L'assemblée approuve le budget de fonctionnement 2013 du Foyer St-Vincent par main levée à l'unanimité.

Tractandum 3.- Budgets 2013 de la Commune.-

3.1. Budget de fonctionnement. M. Daniel Tercier donne la parole à M. Paul-Henri Donzallaz.

Le total des dépenses se monte à Fr. 9'096'000.--

Les recettes à Fr. 8'849'000.--

Le résultat de fonctionnement pour 2013 sera un excédent de charges de Fr. 246'000.-- qui représente 3.34 % du total des dépenses. La limite légale se situe à 5 %.

Administration

Dépenses : Fr. 1'646'000.--

Recettes : Fr. 1'065'000.--

- Salaires Fr. 745'000.--

Pour 2013, le Conseil communal propose une augmentation de la masse salariale de 0.7 %. En valeur effective et par rapport au budget 2012, l'augmentation brute est de Fr. 26'000.-- ou 3.65 %. Cela est dû à une adaptation des horaires de travail de la conciergerie et de l'accueil extrascolaire. De plus, le Conseil communal aura le plaisir de récompenser deux jubilaires en 2013.

- Traitement du Conseil - jetons et déplacements Fr. 108'500.--

- Honoraire de la fiduciaire Fr. 10'000.--

La Loi sur les communes oblige à changer de fiduciaire régulièrement. Le Conseil communal devra remplacer Fiduconsult SA par une autre société. C'est pourquoi une augmentation des honoraires pourrait intervenir.

du 10 décembre 2012

Ordre public

Dépenses : Fr. 160'000.--
 Recettes : Fr. 61'000.--

- *Frais de tutelles* Fr. 15'000.--

La nouvelle organisation de la Justice de Paix devait entrer en vigueur l'année prochaine. Tenant compte du retard pris par la mise en place de cette organisation, M. le Préfet a obtenu un moratoire d'un an. C'est ainsi que sera inscrit au budget le même montant qu'en 2012.

- *Police du feu*

L'inspection de la préfecture a eu lieu le 20 octobre 2012 (sur un rythme de 4 ans). Le Conseil communal félicite le corps qui a fait une très bonne impression.

- *Frais de cours et d'instruction* Fr. 10'730.--

Dans ce compte, sont mentionnés uniquement 4 cours pour le permis poids lourds à Fr. 1'440.-- Ces permis sont remboursés si le chauffeur quitte le corps des sapeurs-pompiers avant 5 ans à partir de l'octroi du permis. Les autres frais ressortent de la routine.

- *Protection civile* Fr. 9'732.--

Suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, le visage de la protection civile a fortement changé. La principale modification se situe dans la libération, pour les communes, de l'obligation de financement d'un nombre d'abris suffisants (sauf pour les grands immeubles). La responsabilité est transférée au niveau du canton.

Le fonds de réserve se montait à Fr. 58'000.-- au 31.12.2011. Il sera utilisé en paiements de subsides restants et le solde pour l'entretien du bâtiment (poste de commandement).

Enseignement et formation

Dépenses : Fr. 2'564'000.--
 Recettes : Fr. 218'000.--

Le graphique projeté à l'écran montre la fréquentation de l'école des 5 dernières années. Un petit saut apparaît avant l'introduction de la deuxième année de l'école enfantine. Depuis 2010, la situation reste relativement stable.

22 % du total des charges du budget sont absorbés par les dépenses liées. La formation reste incontournable pour assurer l'avenir.

- *Accueil extrascolaire*

Charges : Fr. 128'000.--
 Produits : Fr. 120'000.--

La mise sur pied de cette structure, dès la rentrée 2011-2012, a été d'un bon succès. Pour 2013, le Conseil communal table sur une fréquentation de 20 enfants par jour.

La contribution des parents se monte à Fr. 76'301.--. Elle est basée sur le revenu imposable. L'augmentation des charges provient de l'augmentation de la fréquentation de l'AES et, par voie de conséquence, ce compte est également supérieur à 2012.

Culte, Culture et Loisirs

Dépenses : Fr. 184'000.--
 Recettes : Fr. 4'500.--

- *Dons aux sociétés à but culturel* Fr. 15'525.--

du 10 décembre 2012

- *Dons aux sociétés sportives* Fr. 11'080.--

Santé et affaires sociales

Dépenses : Fr. 557'000.--

Recettes : Fr. 16'500.--

- *Participation aux hôpitaux de district* Fr. 92'798.--

Ce compte fait partie de l'activité du Réseau Santé et Social de la Gruyère.

La dette de construction de l'hôpital de Riaz, construit en 2002 avec une prévision d'amortissement complet à l'horizon 2034, sera complètement amortie en 2019.

La participation de la commune est de Fr. 61'000.--. Le reste est absorbé par les ambulances du Sud fribourgeois.

- *Réseau santé et social de la Gruyère*

Les chiffres du RSSG pour la commune sont les suivants :

Soins à domicile : Fr. 133'000.--. La participation des communes gruériennes augmente de 1.6 % à Fr. 3'635'000.--. Dans ce chapitre apparaissent les indemnités forfaitaires en augmentation de Fr. 150'000.-- pour atteindre Fr. 1'500'000.--.

- *Service social* Fr. 201'000.--

Avec l'augmentation de la population que connaît annuellement notre district, le service social voit croître le nombre de nouvelles demandes ainsi que le nombre de dossiers traités. En moyenne, il assure le suivi de 193 dossiers par Equivalents Plein Temps alors que les services sociaux du canton traitent, en moyenne, 120 dossiers par EPT.

Transports et Communications

Dépenses : Fr. 687'000.--

Recettes : Fr. 30'000.--

- *Achat de véhicules, machines* Fr. 30'000.--

Outre les contrats de leasing en cours, le Conseil communal prévoit des achats divers de machines pour Fr. 21'000.-- et l'adaptation de la fraiseuse à neige pour environ Fr. 6'000.--.

- *Entretien des routes et éclairage* Fr. 70'000.--

La proposition d'assainissement de l'éclairage public du Groupe E est prévue pour Fr. 11'200.-- (2^{ème} étape) et l'entretien courant des points lumineux pour Fr. 5'036.--. De plus, un balayage général de la chaussée est reconduit pour Fr. 4'000.--. Le solde de Fr. 50'000.-- sera consacré à diverses réparations de routes et signalisations, dont le massif du Maupas pour Fr. 3'000.--.

- *Chemins de fer fédéraux* Fr. 24'600.--

De septembre 2011 à août 2012, la commune a vendu 665 cartes journalières sur un total de 758, ce qui représente 88 %. De ce fait, la commune met à nouveau deux cartes journalières CFF à disposition des habitants. Par contre, vu l'augmentation du prix d'achat, le Conseil communal a décidé d'adapter le prix de Fr. 38.-- à Fr. 40.--.

Protection et aménagement de l'environnement

Dépenses : Fr. 1'008'000.--

Recettes : Fr. 843'000.--

du 10 décembre 2012

- *Approvisionnement en eau* Fr. 360'000.--

Le taux de couverture propre est de 100 %, égal au taux légal. Sans le prélèvement sur la réserve de Fr. 45'000.--, le taux de couverture atteindrait 89 %. Fr. 50'000.-- sont consacrés à la réserve pour le remplacement du nouveau réseau d'eau.

Avec ce prélèvement, la provision atteindra Fr. 174'000.-- et celle du renouvellement du nouveau réseau Fr. 250'000.--.

- *Vente d'eau* Fr. 202'500.--

La base du calcul retenue est de 135'000 m³ d'eau à Fr. 1.50.

- *Protection des eaux* Fr. 260'000.--

Sans l'attribution aux provisions de Fr. 55'000.--, le taux de couverture se monterait à 127 %.

Avec cette attribution, la provision se situera à Fr. 408'000.--.

- *Entretien et rénovation des installations* Fr. 54'000.--

Le programme de curage et de contrôle vidéo 2011-2015 en est à sa deuxième étape pour Fr. 21'780.--. Un quartier procédera à son raccordement à la STEP de Vuippens. Selon les prescriptions légales, le Conseil communal doit prendre en charge les honoraires de l'ingénieur pour Fr. 17'280.--. L'entretien et les réparations du réseau coûteront Fr. 15'000.--.

- *Autorisations de construire* Fr. 4'600.--

Les prévisions de construction pour 2013 : 6 villas et 15 demandes de permis de minime importance. Les services de l'Etat, SeCA, SPC, SEN et Inspection du feu auront facturé 20 permis qui seront récupérés dans ce compte.

Economie

Dépenses : Fr. 104'000.--

Recettes : Fr. 38'000.--

- *Entretien des routes forestières* Fr. 14'200.--

Dans ce compte, il a été prévu de consacrer Fr. 4'000.-- pour l'entretien du sentier des sorcières, Fr. 700.-- pour les frais de la piste de raquettes à neige et, sur la route du Syndicat Joretta-Adrey-Devin, des travaux pour Fr. 9'300.--

- *Triage forestier Sionge* Fr. 32'699.--

Finances et impôts

Dépenses : Fr. 988'000.--

Recettes : Fr. 6'500'000.--

- *Impôts sur le revenu* Fr. 4'040'000.--

Le calcul se base sur la projection que la commune reçoit du Service des contributions au taux communal de 87.8 %, augmenté d'une estimation pour les nouveaux habitants.

- *Impôts sur la fortune* Fr. 260'000.--

- *Impôts sur le bénéfice des sociétés* Fr. 110'000.--

- *Impôts sur le capital* Fr. 26'000.--

- *Quotes-parts aux recettes / Péréquation financière* Fr. 513'000.--

Le Conseil communal peut constater que ce chiffre est resté stable alors que les dépenses liées sont au contraire en augmentation de 5.5 % par rapport au budget 2012. Une certaine inertie est à l'origine de cette situation.

du 10 décembre 2012

Immeubles

Dépenses : Fr. 214'000.--
 Recettes : Fr. 161'000.--

Pour ses immeubles, outre l'entretien courant, la commune a prévu en 2013 les travaux suivants :

° Chalet et alpage du Cheval Brûlé : construction d'une conduite d'eau potable.

- *Compétence du Conseil communal* Fr. 40'000.--

- *Recette extraordinaire (2 ans EE) sans affectation* Fr. 71'124.--

Il s'agit du 5^{ème} versement de la part de notre commune au subventionnement de la 2^{ème} année obligatoire de l'école enfantine, sur une durée de six ans.

M. Daniel Tercier remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à la Commission financière.

Au nom de la Commission financière, M. Claude Thürler rapporte ce qui suit :

"Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du budget de fonctionnement de la commune de Vuadens.

Il présente un excédent de charges de Fr. 246'121.60, soit 3.34 % du total des dépenses. La limite légale pour une augmentation de l'impôt communal est de 5 %.

Le budget 2013 se présente de manière réaliste. Nous recommandons à l'assemblée communale d'accepter ce budget.

Au nom de la Commission financière : Vincent Genoud, secrétaire et Claude Thürler, Président

M. Daniel Tercier remercie la Commission financière et ouvre la discussion. Celle-ci n'étant pas demandée, l'assemblée se poursuit.

3.2. Budget des investissements

a) *Amélioration sécurité, communications et aménagement de locaux scolaires*

M. Daniel Tercier donne la parole à M. Eric Heyd, responsable des bâtiments.

1- La sécurité dans les bâtiments scolaires, à l'école (vieux bâtiment) ainsi qu'au complexe.

Les travaux consistent en une amélioration par la pose de plusieurs boutons d'alarme incendie, ainsi que la pose, dans chaque classe et par palier, de haut-parleurs, installations qui permettront la diffusion d'un message préenregistré en cas d'alarme feu.

2- Communication, remplacement complet du réseau informatique dans les deux bâtiments.

Le premier but est d'obtenir un système performant dans l'ensemble des locaux, adapté au besoin de l'enseignement actuel.

Les travaux consistent en l'installation d'un câblage indépendant pour chaque classe, la liaison de tous les ordinateurs au serveur et à l'armoire informatique de manière indépendante, la pose d'une liaison en fibre optique entre le complexe et le serveur du sous-sol de l'école (sauvegarde des données pour les professeurs) et la suppression du système actuel (Power Line).

3- Aménagement de locaux scolaires. Amélioration de luminosité dans les salles des combles, ventilation dans la salle de psychomotricité.

Ces travaux comprennent la pose de puits de lumière dans les salles des combles pour l'éclairage naturel de 80W à 350W selon le temps extérieur, un rafraîchissement des peintures

du 10 décembre 2012

des lambris dans les salles des combles, le branchement de la ventilation à la salle de psychomotricité par la pose de tuyaux dans le faux plafond pour l'extraction d'air et la pose de tuyaux apparents pour la pulsion.

M. Daniel Tercier remercie M. Eric Heyd et donne la parole à M. Paul-Henri Donzallaz qui présente le plan financier, soit :

Investissement	Fr.	90'000.--
Financement par emprunt bancaire	Fr.	90'000.--
Intérêts 3 %	Fr.	2'700.--
Amortissement sur 33 ans	Fr.	<u>2'700.--</u>
Total de charges annuelles	Fr.	5'400.--

M. Daniel Tercier donne la parole à la Commission financière qui émet un préavis favorable.

La discussion est ouverte concernant cet investissement mais la parole n'est pas demandée, pas plus que le bulletin secret. Le crédit d'investissement pour l'amélioration de la sécurité, des communications et l'aménagement de locaux scolaires est soumis au vote et approuvé par main levée à l'unanimité.

c) Réfection des routes communales

M. Daniel Tercier donne la parole à M. Christian Rossat

Lors de l'assemblée communale du 3 décembre 2009, le Conseil communal avait demandé un crédit de Fr. 330'000.-- pour la réfection des routes communales. Chacune et chacun est sachant que l'état de nos routes se dégrade d'année en année. Ce crédit a permis la réfection de plusieurs secteurs planifiés. Par contre, une partie a été utilisée pour certains tronçons non prévus mais dont la dégradation s'était fortement accentuée.

Il y a lieu de poursuivre la remise en état de nos routes communales. Pour ce faire, le Conseil communal demande un crédit de Fr. 120'000.--.

Ce crédit sera affecté aux tronçons qui ont déjà fait l'objet d'une vision locale et d'un devis. Il pourra néanmoins être répercuté sur d'autres secteurs si des dégradations importantes devaient survenir sur ceux-ci.

Le plan financier est présenté par M. Paul-Henri Donzallaz.

Investissement demandé :	Fr.	120'000.--
Financement par emprunt bancaire	Fr.	120'000.--
Intérêts 3 %	Fr.	3'600.--
Amortissement sur 10 ans	Fr.	<u>8'400.--</u>
Total de charges annuelles	Fr.	12'000.--

La parole est donnée à la Commission financière.

M. Claude Thürler : Tout d'abord, nous tenons à remercier le Conseil communal d'avoir retiré le 2^{ème} objet et d'avoir réduit l'enveloppe d'investissement du présent objet.

Concernant le crédit pour la réfection des routes communales de Fr. 120'000.--, le préavis de la Commission financière est favorable.

M. Daniel Tercier ouvre la discussion concernant ce crédit.

du 10 décembre 2012

La parole n'étant pas demandée, l'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas requis et l'investissement pour la réfection des routes communales est accepté par main levée à l'unanimité.

c) Changement du tracteur McCormick de la voirie

Présentation par M. Christian Rossat

Le tracteur McCormick comptabilise maintenant 5 ans d'âge et 2'000 heures de travail. Il a effectivement été acquis en 2007 pour le prix de Fr. 47'855.--, y compris les adaptations nécessaires à son usage dans la commune.

La commune se trouve maintenant dans une phase où les frais d'entretien et de réparations vont survenir. Le Conseil communal a reçu une offre très intéressante pour l'achat d'un véhicule neuf, avec reprise du tracteur actuel et propose donc de changer ce véhicule.

Le nouveau tracteur est adapté à tous les outils que possède actuellement la commune (tondeuse, saleuse, remorques, etc.). Il comporte en outre diverses options nécessaires à une utilisation optimale du véhicule, notamment pour le confort des chauffeurs durant l'hiver.

Le crédit demandé est le suivant :

Prix du tracteur neuf avec options	Fr. 55'570.--
Reprise du tracteur actuel	<u>Fr. 23'570.--</u>
Total net	Fr. 32'000.--

Le Conseil communal insiste sur le fait qu'un véhicule neuf ne provoque que peu de frais d'entretien et quasiment aucun coût de réparation.

Présentation du plan financier par M. Paul-Henri Donzallaz.

Investissement	Fr. 32'000.--
Financement par emprunt bancaire	Fr. 32'000.--
Intérêts 3 %	Fr. 960.--
Amortissement sur 7 ans	<u>Fr. 4'800.--</u>
Total des charges annuelles	Fr. 5'760.--

La Commission financière émet un préavis favorable au remplacement de cet engin.

La discussion est ouverte mais la parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'étant pas requis, l'assemblée se prononce par main levée et accepte l'investissement pour le changement du tracteur McCormick à la majorité (6 oppositions).

3.3. Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements de la Commune.-

M. Paul-Henri Donzallaz donne les explications suivantes :

Budget de fonctionnement

Dépenses	Fr. 9'096'029.95
Recettes	<u>Fr. 8'849'908.35</u>
Excédent des charges de fonctionnement	Fr. 243'121.60

Budget des investissements

Dépenses	Fr. 2'973'000.--
Recettes	<u>Fr. 51'000.--</u>
Excédent des charges des investissements	Fr. 2'922'000.--

du 10 décembre 2012

Excédent total des charges de la commune Fr. 3'165'121.60

Ce montant comprend naturellement les investissements qui ont été votés lors d'assemblées antérieures et qui sont en cours de réalisation.

La parole est donnée à la Commission financière.

Concernant les budgets de fonctionnement et d'investissements de la commune pour 2013, la Commission financière préavise favorablement les deux budgets.

M. Daniel Tercier ouvre la discussion sur ce vote final.

Aucune question ou remarque n'est formulée. L'objet est soumis au vote et le bulletin secret n'est pas demandé. Les budgets de fonctionnement et des investissements 2013 de la Commune sont acceptés par main levée à l'unanimité.

Tractandum 4.- Planification financière 2012-2016 - présentation et discussion

Présentation par M. Paul-Henri Donzallaz

Par planification financière, on entend utiliser les informations des derniers exercices pour se profiler dans l'avenir financier de la commune.

Or, les 5 dernières années, la marge nette d'autofinancement a toujours été positive. L'évolution depuis 2007, projetée à l'écran, a permis d'effectuer des amortissements supplémentaires, des investissements importants et d'épargner un petit capital.

Maintenant, il y a lieu de se tourner vers l'avenir.

Selon les informations connues, le bouclage de cette année sera positif de plus de Fr. 162'000.--. En englobant le budget présenté tout à l'heure, la situation reste sous contrôle mais, dès 2014, le Conseil communal constate que la situation des finances de la commune se dégrade fortement et fait apparaître des déficits annuels de l'ordre de Fr. 200'000.-- à Fr. 290'000.--.

Comme il s'agit d'une prévision, le Conseil communal a, sur la base de ces indications, pris conscience qu'une gestion rigoureuse et parcimonieuse des finances communales devra être le principal motif pour envisager l'avenir avec un minimum de morosité. Bien que la marge de manœuvre soit réduite par les dépenses liées, le Conseil communal doit, dès à présent, tout mettre en œuvre pour corriger cette situation.

M. Daniel Tercier remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à la Commission financière.

M. Claude Thürler : Avec le plan financier à cinq ans établi pour la 4^{ème} fois cette année, la Commission financière a reçu un outil de planification qui offre une vision à moyen terme des possibilités financières de la commune.

Ce 4^{ème} plan financier présente, malheureusement, des perspectives négatives pour d'éventuels futurs investissements. Des solutions imminentes devront être trouvées pour le développement des infrastructures nécessaires au développement de la commune. Sur ces considérations, la Commission financière a donné au Conseil communal un préavis positif sur le contenu du plan financier 2012-2016.

Au nom de la Commission financière : Vincent Genoud, secrétaire et Claude Thürler, Président

La discussion est ouverte mais aucune question ou remarque n'est formulée.

du 10 décembre 2012

Tractandum 5.- Vente de terrain à l'entreprise Bumotec SA.-

M. Daniel Tercier donne la parole à M. le Préfet pour parler des récusations.

M. Patrice Borcard :

En effet, le contexte particulier de cet objet a fait que le Conseil communal m'a demandé de présenter les règles concernant la récusation. C'est un problème toujours délicat, et il vaut mieux être au clair dans la mesure où des recours sont inévitables autrement.

En matière de récusation, la loi sur les communes est claire. C'est l'art. 65, alinéa 1 qui précise la chose suivante :

Selon cette disposition, un membre de l'assemblée communale ne peut assister à la délibération et au vote d'un objet qui présente un intérêt spécial pour lui-même, pour son conjoint, pour son partenaire enregistré ou pour une personne avec laquelle il se trouve dans un rapport étroit de parenté ou d'alliance, d'obligation ou de dépendance.

Je souligne bien la délibération, c'est-à-dire à partir du moment où on en discute et, bien entendu, le vote.

La notion d'intérêt spécial est précisée dans le règlement d'exécution de ladite loi, à l'art. 25 qui dit que :

A un intérêt spécial à une affaire celui pour qui elle a un effet direct, en particulier d'ordre financier.

Donc, sur cette base, j'ai demandé au Conseil communal d'établir une liste des personnes devant se récuser. Je précise cependant que la décision du Conseil communal de récuser un citoyen ou des citoyens peut faire l'objet d'un recours dans les 30 jours à la Préfecture selon l'art. 153 de cette même règle.

Lorsque qu'on dit un degré de parenté, c'est donc le père, la mère, le frère, la sœur, les enfants, donc la famille en général.

Les familles qui devront se récuser et qui ont un lien spécial, un intérêt spécial dans le débat qui va suivre, sont les familles suivantes :

- la famille Gaby et Vincent Genoud
- les propriétaires du bâtiment de la porcherie, M. Gérard Droux
- M. Alain Devaud du centre équestre et son collaborateur
- les membres des associations d'agriculteurs, locataires des terres qui seront affectées à l'Entreprise Bumotec. Il s'agit des familles Michel Favre, Denis Progin, René Genoud, Patrick et Sébastien Gremaud.

Ces personnes sont priées dès maintenant de se déplacer vers une salle qui leur sera proposée, à l'arrière, plus exactement à la petite salle du bistrot.

Mme Kelly Favre :

C'est n'importe quoi, ça veut dire que nous citoyens, on ne peut pas voter, c'est n'importe quoi.

M. Patrice Borcard :

La loi est claire.

Mme Kelly Favre :

On peut faire recours. Si on fait recours, ça fait quoi ? On reporte le problème dans dix ans ?

M. Patrice Borcard :

Non, pas du tout; vous pouvez faire recours.

M. Pierre-Yves Overney :

Sur quoi est fondée cette décision ?

M. Patrice Borcard :

Sur la loi sur les communes.

du 10 décembre 2012

M. Pierre-Yves Overney :

Est-ce que c'est parce que ces gens louent des parchets communaux ?

M. Patrice Bocard :

Oui, parce qu'ils ont un intérêt direct.

M. Pierre-Yves Overney :

Ils sont locataires de la commune et non propriétaires.

M. Patrice Bocard :

J'ai bien compris. Mais rassurez-vous; en fonction des enjeux de ce soir, naturellement, on a pris la précaution de s'informer auprès du Service des communes de l'Etat de Fribourg pour savoir jusqu'à quel niveau l'obligation de la récusation s'imposait. En l'occurrence, elle s'impose chez ces gens-là.

M. Pierre-Yves Overney :

Je n'étais pas présent à l'assemblée du 26 septembre. Mais pourquoi, lors de l'assemblée du 26 septembre, ces gens étaient présents et avaient le droit ?

M. Patrice Bocard :

Vous avez raison de souligner ce point. En réalité, le 26 septembre, un certain nombre de personnes auraient dû se récuser.

M. Pierre-Yves Overney :

Donc, comme cela a été soulevé par un ancien membre du Conseil communal, si la votation avait été positive, personne n'aurait rien dit. Les 40 citoyens auraient eu le droit de décider pour les autres citoyens de la commune. Mais, parce qu'à ce moment-là, la décision n'a pas été pour ces MM. et Mmes les Conseillers communaux, ils ont le droit dans les trois ans de revenir sur la décision et de casser la votation. Je trouve ça totalement déplorable.

M. Patrice Bocard :

On vous a compris, mais la loi, c'est la loi.

M. François Morand :

Peut-être que de faire sortir ces gens est favorable à votre projet; c'est plus de facilité à le faire passer.

M. Patrice Bocard :

Ce n'est pas du tout dans cet esprit-là. D'ailleurs, dans les personnes qui doivent se récuser, il y a aussi des personnes favorables.

Mme Pauline Favre :

Si, la première fois que cela a été voté, ça avait passé, vous ne seriez pas revenu sur ce sujet.

M. Patrice Bocard :

D'abord, ce n'est pas ma décision en l'occurrence. C'est la décision du Conseil communal mais qui est parfaitement légitime dans la mesure où un Conseil communal peut revenir avec un objet qui a été refusé dans les 2 ans qui viennent. Donc, le Conseil communal a décidé, en fonction de l'importance de cet enjeu, de revenir immédiatement.

Mme Pauline Favre :

Maintenant, on doit sortir. Si on était là l'autre fois que ça été voté, vous ne seriez pas revenu en arrière parce qu'on n'avait pas le droit de voter.

du 10 décembre 2012

M. Patrice Borcard :

Ce n'est pas la même question qui est votée.

M. Pierre-Yves Overney :

Normalement, en assemblée communale, il n'y a pas autant de citoyens que ce soir. Je me réjouis de voir une si grande affluence. Mais, les gens qui ont refusé la votation du 26 septembre sont certainement les mêmes gens qui ont voté ces messieurs-dames au Conseil communal. Donc, à quelque part, je trouve un peu dommage qu'on désavoue le citoyen.

M. Patrice Borcard :

Je peux comprendre vos regrets par rapport à cette situation. Je l'ai déjà dit en d'autres circonstances; ce n'est pas un idéal de revenir immédiatement après un refus. Mais, le problème est que la question qui vous a été posée n'est pas celle de ce soir. C'était un projet beaucoup plus large pour des infrastructures sur 80'000 m². Ici, on se concentre sur les 33'000 m² de Bumotec. Ce n'est pas la même chose. Je sais que, pour certains, c'est jouer sur les mots mais ce n'est, en l'occurrence, pas le même objet. J'ai le regret de vous le dire.

M. Michel Favre :

Il faut faire voter ceux qui sont d'accord qu'on sorte ou qu'on ne sorte pas.

M. Patrice Borcard :

Il n'y a pas à voter. C'est un principe qui est dans la loi et, la loi, on doit la faire appliquée.

M. Michel Favre :

Le 26 novembre, c'était non et puis c'est tout. Or, juste pour un réceptif nocif, on remet sur le tapis le même projet. Vous trouvez ça normal ?

M. Patrice Borcard :

C'était le crédit, la première fois. Aujourd'hui, c'est la vente. C'est différent.

M. Sébastien Gremaud :

Bumotec à Vuadens, c'est des retombées économiques pour les commerces du village. On les fait sortir aussi ? Intérêts directs !

M. Patrice Borcard :

La loi est claire; c'est des intérêts directs, en l'occurrence des intérêts spéciaux. Il ne faut quand même pas jouer sur les mots.

Question :

Sur les ayants droit à un recours et sur les répercussions d'un recours.

M. Patrice Borcard :

Les gens qui ne votent pas, qui sont considérés comme récusés par la commune, peuvent déposer un recours et cette récusation va être reconsidérée si le recours est accepté.

Question :

Où le recours doit-il être déposé ?

M. Patrice Borcard :

A la Préfecture.

Vives réactions suite à cette réponse.

du 10 décembre 2012

M. Patrice Borcard :

Le recours se fait à la Préfecture mais il est naturel que je vais me récuser dans ce domaine puisque je suis là ce soir. Donc, ça sera le Préfet probablement de la Glâne qui va statuer là-dessus.

Question :

Admettons que nous soyons 400 ce soir. Il y en a 195 qui disent non et le reste qui dit oui. Est-ce que ce résultat peut avoir une influence sur un recours qui pourrait être déposé du fait que certains ont dû se récuser.

M. Patrice Borcard :

Si on considère les voix qui manquaient et qui doivent être réintégréées un moment donné, nous serons obligés de revoter.

M. Pierre-Yves Overney :

Il est admis que le Conseil communal peut reposer un objet qui a déjà été soumis à une assemblée. Cela signifie-t-il que, si la votation de ce soir n'est pas dans la ligne de conduite du Conseil, celui-ci peut la remettre ?

M. Patrice Borcard :

Ce sera au Conseil communal de prendre la décision.

M. Pierre-Yves Overney :

Pourquoi seulement le Conseil communal alors que l'assemblée de commune n'a pas le droit ?

M. Patrice Borcard :

Parce que le Conseil communal que vous avez élu pour diriger la commune peut prendre des initiatives et vous les proposer. C'est d'ailleurs l'objet de la séance à laquelle on assiste.

M. Pierre-Yves Overney :

Alors, il faudra mieux réfléchir.

M. Patrice Borcard :

Bien oui mais les règles sont les règles. Je demande donc aux personnes concernées de passer dans la salle à l'arrière svp.

M. Nicolas Genoud :

Si je comprends bien, pour la votation du McCormick, il y a un conflit d'intérêts vis-à-vis des employés communaux qui ont voté.

M. Yves Bourquenoud :

Si les gens récusés refusent de sortir, est-ce que vous allez appeler la police pour les faire sortir ?

M. Patrice Borcard :

On n'en est pas là, svp. Je demande simplement que, dans un esprit démocratique, puisque c'est la loi qui impose cet aspect-là, je demande aux familles concernées de sortir pour la récusation.

Finalement, les personnes concernées se récuse.

Nous allons poursuivre et, pour cela, je vais redonner la parole à votre Syndic.

du 10 décembre 2012

M. Pierre-Yves Overney :

Encore une question : les citoyens de Vuadens qui travaillent pour Bumotec ont-ils le droit de vote ou doivent-ils se récuser ?

M. Patrice Borcard :

Les citoyens qui travaillent pour Bumotec doivent effectivement aussi se récuser.

Dès lors, les personnes concernées dans ce sens se récuseront également.

M. Daniel Tercier poursuit l'assemblée sur l'objet de ce tractandum.

Comme il a été dit à la séance d'information, devant l'importance de l'implantation de Bumotec à Vuadens et pour le district de la Gruyère, le Conseil communal a décidé de poursuivre le projet.

Le crédit refusé le 26 septembre concernait la mise en valeur de 80'000 m² environ.

Ce projet a été revu, diminué et adapté. Il concerne uniquement l'entreprise Bumotec, environ 33'000 m².

Etant donné que le projet a été revu à la baisse, donc moins de frais, le crédit demandé n'est plus nécessaire. Les frais peuvent être absorbés par la révision du plan d'aménagement local.

Vous connaissez tous l'entreprise Bumotec qui a été décrite dernièrement. C'est 150 employés actuellement, avec un potentiel de 50 supplémentaires. Elle est active dans le domaine des machines-outils haut de gamme et innovante. Elle veut se développer et s'agrandir. Son développement sur son site actuel à Sâles n'est pas possible. Elle veut s'implanter en bordure d'autoroute, dans le secteur des Kà, afin d'avoir une visibilité. La direction de Bumotec nous l'a clairement dit : elle ne veut pas s'installer dans la zone proche de Grisoni.

Les infrastructures (projection à l'écran)

Une route d'accès sera construite. Celle-ci pourra être prolongée vers l'est, à la zone de Planchy, lors d'un développement futur.

La réalisation d'un giratoire ou de présélections devront faire l'objet de discussions avec le Service des ponts et chaussées.

Des canalisations devront être déplacées. Ces canalisations concernent l'évacuation des eaux usées et des eaux claires.

Différents services seront intégrés lors de ces travaux :

- eau potable
- électricité
- service incendie, etc...

Toutes ces infrastructures seront adaptées pour le futur développement de toute la zone (80'000 m² env.) et seront dimensionnées et placées en conséquence dans le terrain.

La ligne à haute tension sera déplacée en bordure d'autoroute par le Groupe E.

Une nouvelle entrée d'autoroute n'est pas admise par l'Office fédéral des routes.

Les deux propriétaires concernés par ces infrastructures participeront aux frais de celles-ci lors de la vente de leurs parcelles.

Le centre équestre

La zone des Kà est la seule zone envisageable pour l'implantation de Bumotec. Le plan directeur ne permet pas une implantation côté Grisoni et une modification de ce plan directeur est une procédure trop longue pour respecter les délais de l'entreprise Bumotec.

Un accord a été trouvé avec le propriétaire du centre équestre, qui ne s'opposera plus à l'implantation de la société dans la zone des Kà. Cet accord consiste en la création d'une bande de terrain de 30 mètres de large, entre le centre équestre et la nouvelle propriété Bumotec. Cet

du 10 décembre 2012

îlot de verdure entre les deux propriétés, sorte de tampon, délimitera ainsi la différence entre les deux zones. Le terrain reste propriété de la commune.

L'entreprise Bumotec a compris les enjeux et les inquiétudes des citoyens et est consciente du manque à gagner que cette bande de 30 mètres représente pour la commune. Elle a dès lors proposé d'acheter son terrain de 33'000 m² à Fr. 155.--/m² au lieu de Fr. 135.--/m² comme proposé, soit un supplément de Fr. 660'000.--.

Ainsi, une solution est trouvée pour l'implantation de Bumotec à Vuadens; le propriétaire du centre équestre est satisfait et la commune reçoit une compensation de Fr. 660'000.-- pour la bande de 30 mètres dont elle reste propriétaire.

M. Paul-Henri Donzallaz fournit quelques détails financiers :

Le terrain a été acheté le 19 avril 1989, en vue d'un échange, pour Fr. 25.-- le m². Son prix de revient est aujourd'hui de Fr. 46.87.

A ce jour, il reste à la commune une dette de Fr. 1'166'350.--. La commune a la possibilité, avec cette vente, de rembourser complètement cette dette, ce qui épargnerait des charges d'intérêts annuels de Fr. 24'260.-- et d'amortissement de Fr. 44'550.--, soit un total de Fr. 68'810.--.

La vente de ces 33'000 m² de terrain à Fr. 155.-- procurerait à la commune un apport de Fr. 5'115'000.-- et permettrait de rembourser cette dette. L'équipement de la parcelle et les frais se monteraient à Fr. 2'455'000.--, soit Fr. 55.--/m² en considérant la surface complète.

Avec le remboursement de la dette et l'équipement de la parcelle, le gain pour la commune, dans cette opération, serait de Fr. 1'493'650.-- environ.

M. Daniel Tercier rappelle que, Bumotec à Vuadens, c'est :

- des places de travail et des places d'apprentissage pour le futur;
- une dette de Fr. 1'166'350.-- remboursée;
- le dépôt du siège social de Bumotec à Vuadens;
- des rentrées fiscales intéressantes;
- un solde positif de Fr. 1'493'650.-- environ.

M. Daniel Tercier ouvre la discussion concernant cet objet.

M. François Morand :

M. le Syndic, Mmes, MM. les Conseillers, chers concitoyens,

Ce soir, nous allons voter une 2^{ème} fois la vente du terrain à l'entreprise Bumotec. Le Conseil communal n'a donc pas tenu compte du vote de l'assemblée de septembre dernier qui a pourtant été clair. Même au Service cantonal des communes, on n'avait pas vu ça depuis longtemps. Comme opposant à l'endroit du site de ce projet, et je dis bien au site de ce projet, j'ai toujours soutenu l'arrivée de Bumotec mais elle doit s'installer dans la suite logique de la zone industrielle du Panney, c'est-à-dire en-dessus de l'entreprise Grisoni, elle aussi bien visible depuis l'autoroute, évitant ainsi d'ouvrir une 4^{ème} zone industrielle dans la commune de Vuadens.

Lors de l'assemblée d'information, vous nous avez répondu que ces 34'000 m² étaient d'intérêt stratégique alors que, dans la presse, 7 jours plus tard, le canton s'en défendait en disant que c'était un projet en discussion et que la décision serait au courant du 1^{er} semestre 2013. Cherchez l'erreur ou plutôt dépêchez-vous de le vendre.

Pour moi, simple citoyen, il me reste encore de nombreuses questions sans réponses et je les cite :

A Riaz, on vend du terrain pour le CO3 à Fr. 169.--/m², à Bulle pour Translait à presque Fr. 200.--/m², alors qu'il s'avère qu'il ne reste plus que quelques parcelles aussi grandes que celle-ci le long de l'autoroute dans le canton.

du 10 décembre 2012

Certains agriculteurs dont les parchets communaux seraient affectés par la vente à Bumotec ont un contrat qui court jusqu'en 2014 et ont en plus un droit de recours. Vous ne leur avez pas encore signifié leur sortie. Qu'allez-vous faire s'ils font recours ?

A mon sens, ce problème devrait déjà être résolu.

Vous avez reçu une copie d'une lettre adressée à l'Etat par la commune de Vulruz qui demande à ce que la zone des Kà soit ralliée par une route vers la H189. Si vous devez faire cette route, le bénéfice sera bien moindre que vous pensez. Qu'en est-il de ce raccordement ?

En réponse à M. Vincent Genoud qui, justement, a dû se récuser, la Commission financière qui souhaite laver son linge sale, le linge sale de la commune sur la place publique, il a mis en doute ma proposition de lâcher mon bail avant son terme pour soi-disant faire diversion. Je veux répondre que j'ai une parole et je fais toujours ce que je dis. Par contre, lui qui défend si ardemment la commune par cet article, ne serait-il pas en train de défendre les propres intérêts de sa famille puisque les 4'000 m² appartenant à ses parents seraient ainsi mis en zone industrielle. Il est de loin la personne la plus mal placée à la Commission financière pour écrire un tel article.

M. Losey, député broyard, citait dans un journal, que la Gruyère n'était pas un exemple à suivre en matière d'urbanisme. Le mitage des terrains agricoles y est monnaie courante. Bien sûr, je pense aux emplois que Bumotec va générer, mais pensez aussi à ce que vous allez donner à manger à ces enfants dans le futur, des produits de qualité et de proximité ou des produits irradiés de l'Ukraine ou du Japon. En tant qu'agriculteur, je ne peux rester insensible à cette réalité aussi.

Pour terminer, M. le Syndic, Mmes, MM. les Conseillers, vous aurez bien été inspirés de ficeler ce projet, de mystifier ce projet comme l'avait mentionné M. Bachmann dans la presse avant la 1^{ère} votation. De mon point de vue, vous êtes inexcusables. Vous avez su diviser la commune comme personne jusqu'à maintenant, et je vous en remercie.

M. Daniel Tercier demande à M. François Morand s'il attend des réponses.

M. François Morand :

J'ai posé 3 questions et j'aimerais qu'on y réponde.

M. Daniel Tercier :

Pour le prix du terrain que le Conseil communal a négocié avec l'entreprise Bumotec, la poire a été partagée en deux au final. Le prix était de Fr. 135.-- et est maintenant convenu à Fr. 155.--.

S'agissant des locations des terrains aux agriculteurs, pour les parchets situés en zone constructible, le locataire ne peut en aucun cas se prévaloir d'un droit de compensation en cas de vente par la commune durant la période du bail. Il en est de même pour les parchets situés en zone agricole et pour lesquels une vente ou un échange pourrait survenir en cours de bail en fonction d'un besoin communal.

M. François Morand :

Je m'excuse mais ce bail n'est pas conforme au droit foncier rural du canton.

M. Daniel Tercier :

Concernant la lettre de la commune de Vulruz relative à la route de ralliement à la H189, cette missive sera traitée demain soir au Conseil. Elle est parvenue à la commune il y a 3 jours. Le Conseil ne peut donc pas l'avoir traitée avant de l'avoir reçue.

S'agissant des locations des terres, pour information, les contrats ont été soumis au Service de l'agriculture.

Quant à la route future vers le Margy, elle sera faite lorsqu'il y aura une autre entreprise et en fonction du nombre de véhicules par jour. A l'heure actuelle, les calculs aboutissent à 580 trajets/jour. Selon les indications des services de l'Etat, lorsque les 1'000 trajets/jours seront

du 10 décembre 2012

atteints, une nouvelle route devra être construite. Celle-ci sera réalisée à ce moment-là, comme démontré précédemment, le long de l'autoroute.

M. Pierre-Yves Overney :

Le dépôt du siège social de Bumotec est très intéressant, mais pensez-vous que les rentrées fiscales viennent ces prochaines années car, lors du brillant exposé de M. Fust le 26 novembre, il a dit qu'il est parti de rien et qu'il a su faire des millions. Je doute qu'en investissant sur un terrain à Vuadens, il ne sache pas tourner à zéro pour ne pas payer des impôts pendant plusieurs années.

M. Daniel Tercier :

Le dépôt du siège social sera inscrit dans l'acte de vente. Je ne peux pas dire que les impôts seront là mais la commune a la parole de M. Fust.

M. Pierre-Yves Overney :

Si M. Fust est parti de rien, qu'il a su gagner des millions, comme il a su se gargariser devant nous qu'il n'avait pas besoin de banque pour investir 20 millions, donc ce monsieur va bien savoir se gérer avec le groupe Starrag pour qu'il dégage zéro bénéfice et qu'il ne paye pas d'impôts sur la commune de Vuadens.

M. Daniel Tercier :

C'est votre opinion, je ne la partage pas.

M. Claude Thürler :

J'ai suivi bien malgré moi l'entier de cette affaire depuis la 1^{ère} assemblée. Je tiens à relever que, jusqu'à ce jour, nous n'avons jamais voté la vente de ce terrain; ça n'a jamais été l'objet puisque cet objet avait été retiré lors de la fameuse assemblée du 26 septembre. Je ne vois pas de problèmes politiques ou démocratiques à ce sujet-là. Je voudrais aussi relever que, avec la présentation, certes calamiteuse, de la 1^{ère} assemblée, mais corrigée lors de la présentation du projet où passablement d'entre vous étaient aussi présents (je suis très content de vous voir aussi présents ce soir pour le vote final), la commune a répondu à la plupart des questions ou interrogations des citoyens. D'autre part et suite à cette réunion, un accord a été trouvé avec M. Alain Devaud, afin de respecter l'implantation d'une entreprise importante comme Bumotec dans notre région et de respecter aussi un équilibre entre la vie du centre équestre et la vie potentielle future d'une entreprise de la taille de Bumotec.

Je vais simplement vous rappeler ici les enjeux qui sont là pour la commune, les enjeux certes financiers, comme vous les avez vus sur les différents tableaux, autant à l'heure du vote des budgets qu'à l'heure de la présentation du projet, mais également, de mon point de vue, pour l'avenir de la commune où c'est très important que nos enfants puissent trouver des places d'apprentissage et des places à valeur ajoutée, non pas uniquement à Lausanne ou Berne mais également proches de notre région. Je vous encourage à prendre vos responsabilités et à voter favorablement pour soutenir l'implantation de ce projet dont finalement la commune a tiré les conséquences de cette 1^{ère} assemblée et propose aujourd'hui une solution équilibrée qui mérite votre soutien.

M. Christian Levrat :

Vous savez qu'en principe je me tiens plutôt à l'écart des affaires de la commune, d'abord parce que j'ai bien suffisamment à faire à Berne, où je votais encore ce soir à 8 heures, et ensuite parce que je crois que chacun est à sa place et que chacun doit faire son travail du mieux qu'il peut, là où il est. Si, malgré les routes, malgré le fait que j'avais un repas avec l'une de nos conseillères fédérales, je suis rentré, c'est parce que je pense que la décision qu'on prend est assez importante. Elle est importante, d'abord parce qu'elle a fait l'objet d'une multitude de discussions. Suite aux articles de journaux, il n'y a pratiquement pas une heure à Berne où l'on ne m'aborde pas sur ce thème-là; les gens ont vu ce dont nous débattons. D'ailleurs, un bel

du 10 décembre 2012

exemple de démocratie pour avoir une salle aussi remplie ce soir. Il est un peu dommage que nous devions voter une seconde fois là-dessus, c'est dommage que les informations nécessaires n'aient pas été données à temps. Je pars de l'idée que le Conseil communal en tirera les leçons pour d'autres objets à l'avenir. C'est dommage, si je peux me permettre cette réflexion aussi, que les affaires de récusation n'aient pas été réglées avant l'assemblée avec les gens concernés. Les explications de M. le Préfet étaient parfaitement claires. Je pense qu'il aurait été possible de les donner avant l'assemblée.

Il y a aussi quelque chose à dire quand aux critiques qui ont été apportées sur l'aménagement du territoire. Il y a des choix qui, pour moi, ne sont pas toujours très compréhensibles en cette matière, des choix qu'on a fait ces dernières années, et je crois qu'on aurait pu, face à certaines entreprises, être plus sélectif, notamment dans la zone du Maupas. Tout le monde voit ce dont je veux parler.

On devrait réfléchir également à travailler un peu avec des droits de superficie. Il y a toujours plus de communes qui, aujourd'hui, ont recours à des droits de superficie plutôt qu'à des actes de vente pour régler des questions d'installation d'entreprises. Ça permet, à long terme, de garder le contrôle sur les terrains alors que, par les ventes, ce contrôle risque de passer entièrement en main des entreprises qui sont engagées. Mais, au final, la question à laquelle on doit répondre ce soir dépasse assez largement la commune de Vuadens. Elle a fait un engagement de toute la Gruyère et je suis heureux que M. Patrice Borcard soit là ce soir. La question est assez simple. Derrière tous ces arguments, qu'est-ce qu'on veut faire de la Gruyère ? Est-ce qu'on veut en faire une cité dortoir où nos enfants, demain, travaillent à Lausanne, vivent à Lausanne, rentrent dormir ici le soir, ou est-ce qu'on veut se battre pour avoir un maximum d'emplois dans nos régions, pour faire en sorte que les gens qui vivent ici puissent aussi y travailler et que ça fonctionne raisonnablement pour tout le monde.

Moi, je suis convaincu que c'est la confiance que nous devons faire et que, même s'il y a des erreurs, même si on peut discuter sur l'aménagement du territoire, on doit se battre pour chaque poste de travail dans cette région, parce que c'est ces postes de travail-là qui nous permettront demain, et surtout qui permettront à nos enfants de vivre et de rester dans la région.

Ca n'implique pas d'accepter n'importe quelle entreprise à n'importe quel prix, ça n'implique pas de faire du dumping fiscal, ça n'implique pas d'accepter des entreprises qui ont des inductions ou des nuisances importantes, ou d'essayer d'attirer des sièges de sociétés internationales comme cela a été fait sur la Côte.

Mais, lorsque qu'on a une entreprise qui prévoit de créer des emplois dans la production, des places d'apprentissage, on doit bien réfléchir avant de dire non, et j'ai le sentiment que Bumotec, peut-être qui ne va pas payer des masses d'impôts immédiatement, peut-être bien qui va réussir à trouver des trucs pour échapper aux impôts, en partie ici ou ailleurs mais, à la fin, qui va nous amener des emplois et va faire que nos enfants puissent travailler ici, et ça me paraît plus important.

Un mot à mes amis paysans. J'en ai vus pas mal avant et vous savez que je passe passablement de temps ces dernières semaines à défendre vos intérêts à Berne. On est en train de réviser la politique agricole 2007, on est en train de défendre le niveau des paiements directs, on se bat notamment sur l'aménagement du territoire et on encourage à faire campagne pour cette loi, d'ailleurs l'Union des paysans le fait avec nous mais, au final, il faut trouver dans la région un équilibre, et cet équilibre vient forcément de l'emploi, du logement, des loisirs et de l'agriculture. Et si on met systématiquement l'intérêt d'une branche avant celui des autres branches, à la fin, c'est la solidarité qui existe, qui permet de soutenir l'agriculture. Donc, je vous invite à voter, malgré toutes les critiques, en faveur de cette vente de terrain et d'accepter Bumotec chez nous.

M. Pierre-Yves Overney :

Demande de pouvoir faire part de l'avis d'un citoyen qui ne pouvait pas être présent ce soir mais qui a pris partie maintes fois lors des précédentes assemblées.

Cette possibilité lui étant octroyée, il lit le texte rédigé par l'intéressé, à savoir :

du 10 décembre 2012

Bonsoir Mmes, MM. de la part de Jean-Marc Ropraz. Etant absent ce soir pour raisons professionnelles, je me permets de vous présenter mon point de vue par rapport à la vente de cette parcelle du domaine des Kà.

Je trouve vraiment dommage que l'ambiance entre les habitants du village et les autorités communales se détériore à cause de cette vente. Chacune et chacun d'entre nous a le droit à un avis différent de celui du Conseil communal et de la Commission financière, sans avoir droit à une "Tribune libre" dans La Gruyère. Surtout d'un membre de ladite Commission qui est de plus propriétaire concerné par cette mise en zone.

Mettre en doute la parole d'un agriculteur qui renonce à sa location de terrain pour faciliter la venue de Bumotec, je trouve cette réflexion vraiment déplacée d'un membre d'une commission villageoise et fils d'un ancien agriculteur. Et dire en plus que les gens du Maupas qui se sont opposés à la vente de ce terrain, c'est prendre en otage 150 emplois pour se venger de la commune suite à la vente de terrain à Repond SA, c'est encore plus petit. Je vous rappelle quand même ma position vis-à-vis de cet objet. Lors de mon intervention du 26 septembre 2012, parce que je pense que c'est moi qui étais visé dans la "Tribune libre", je ne me suis jamais opposé à la vente de ce terrain (voir PV de l'assemblée), mais j'ai proposé de faire un droit de superficie, proposition que je maintiens encore ce soir. Il est clair que le prix de Fr. 135.-- a été remis à Fr. 155.-- mais il faut voir par rapport à ce que ce terrain nous a coûté. Fr. 46.--/m² et, si on rajoute Fr. 50.-- pour les équipements, la marge bénéficiaire est trop basse. Cette possibilité n'a pas été étudiée par le Conseil communal.

Je trouve ainsi malheureux que des idées qui viennent de l'assemblée communale ne soient pas étudiées. Les citoyens du Maupas qui ont dit non ne le font pas par vengeance, mais bien pour éviter de refaire la même erreur que la vente à l'entreprise Repond SA, et le soir du 26 septembre, on est parti exactement dans la même direction. Aucune vision à long terme, vendre et tant pis à ce qui arrive derrière. Il n'y a que Vincent Genoud qui félicite les Conseillers communaux dans ce dossier.

On se précipite pour reprendre l'usine de Sâles. Désolé de vous le dire, mais nos soucis en tant que citoyens de ce village ne sont pas les mêmes. Et je pense plutôt que c'est Bumotec qui prend en otage ses 150 emplois pour faire pression, et dire qu'elle quittera le canton si elle ne peut pas acheter ce terrain.

C'est clair qu'à Fr. 135.-- (mais il n'était pas au courant des Fr. 155.-- équipé), elle aura peine à trouver mieux et surtout aussi bien situé. Donc, c'est le chantage bientôt de Bumotec et des citoyens de Vuadens qui, à mon avis, ont un droit de regard et doivent donc la refuser.

M. Pierre-Yves Overney :

Suite à ça, M. Ropraz parle tout à fait du droit de superficie. Je pense qu'on en a longuement parlé. On sait bien que le droit de superficie, c'est sur 30 ans, voire 100 ans. Je ne veux pas vous lire tout mais vous pouvez aller voir sur internet. Mais ça veut dire que, en définitive, est-ce que la commune ne serait pas plus à même de réfléchir à cette question ?

Il est bien clair que M. Ropraz a voulu nous dire que, pour lui, la bataille qui s'est rangée, c'est l'impression des gens du Maupas contre les gens du village. Mais je crois que c'est tout à fait l'opposé de ce qui s'est passé. En définitive, il faut que ça soit bien réfléchi, bien étudié, et le droit de superficie est certainement, comme l'a souligné M. Levrat, une chose qu'il faudrait envisager et ne pas balayer comme ça.

M. Daniel Tercier :

Le Conseil communal a pensé au droit de superficie mais il faut investir 2,5 millions pour les infrastructures. Donc, c'est des emprunts, c'est de nouveau de l'argent à sortir qui va pénaliser les budgets.

M. Paul-Henri Donzallaz :

Par contre, sur le développement du Foyer, on pense construire des appartements protégés. Le droit de superficie va être principalement discuté pour conserver le terrain, ce qui va peut-être permettre d'accéder à une place au conseil d'administration du futur immeuble. Ce n'est donc

du 10 décembre 2012

pas quelque chose qu'on n'étudie pas; on y pense chaque fois mais, en l'occurrence pour cet objet, ce n'est pas le droit de superficie qui est la meilleure solution.

Aucune autre question ou observation n'est formulée. L'objet est soumis au vote, à savoir la vente de terrain à l'entreprise Bumotec SA, y compris les équipements et les frais y relatifs.

Les personnes qui acceptent cet objet se prononcent par un oui, les personnes qui le refusent se prononcent par un non.

Le bulletin secret est demandé par 138 voix sur 365 citoyens/ennes présents/es, soit 37,81 %.

Le vote a donc lieu selon ce mode.

Le résultat du vote est le suivant :

- bulletins rentrés : 365
- bulletins blancs : 2
- bulletin nul : 1
- bulletins valables : 362

La vente de terrain à l'entreprise Bumotec SA est acceptée par 255 oui contre 107 non.

M. Daniel Tercier remercie l'assemblée. Il invite les personnes récusées à réintégrer la salle et leur communique le résultat du vote.

Tractandum 6.- Modification des statuts de l' AIS - augmentation de la limite d'endettement.-

M. Daniel Tercier donne la parole à M. Sébastien Meyer.

Lors de l'assemblée de l'Association intercommunale du bassin de la Sionge, le 15 décembre 2011, les délégués ont été informés que l'agrandissement de la STEP, mise en service il y a 25 ans, était devenu inéluctable vu le développement démographique et industriel constaté au cours des dernières années dans les communes du bassin versant.

Selon le programme de l'étude en cours, le bureau d'ingénieurs Pöyry AG communiquera prochainement le coût estimé à plus ou moins 10%, en vue de la demande de crédit d'investissement qui sera soumise aux délégués des communes lors d'une assemblée extraordinaire, le 16 janvier 2013.

Cependant, d'après les premières estimations communiquées au comité de direction, il est apparu que le montant de la limite d'endettement pour les investissements, à savoir Fr. 25'000'000.--, allait être dépassé.

En conséquence, tenant compte d'une part de l'endettement actuel d'environ 6 millions de francs et du coût estimatif de l'agrandissement de la STEP, et considérant d'autre part qu'un nouvel investissement sera nécessaire à plus ou moins court terme pour le traitement des micropolluants, le comité a proposé à l'assemblée des délégués du 8 novembre 2012 de porter le montant de la limite d'endettement à Fr. 40'000'000.--. A cet effet, l'article 30 des statuts de l'Association a été modifié ainsi :

La limite d'endettement est fixée comme suit :

Fr. 40'000'000.-- (au lieu de Fr. 25'000'000.--) pour les investissements

Fr. 1'000'000.-- comme compte de trésorerie

Le Conseil communal propose à l'assemblée d'adopter, telle que présentée, la modification des statuts de l'Association intercommunale du bassin de la Sionge.

M. Daniel Tercier remercie M. Sébastien Meyer et ouvre la discussion en précisant que toutes les communes du bassin de la Sionge ont les mêmes modifications de statuts.

du 10 décembre 2012

La parole n'est pas demandée. Le bulletin secret n'étant pas requis, l'assemblée se prononce par main levée et accepte la modification des statuts de l' AIS à la majorité (1 opposition).

Tractandum 7.- Informations.-

- Démission de Mme Patricia Zurbuchen

M. Daniel Tercier informe que Madame Patricia Zurbuchen a mis un terme à son activité de conseillère communale le 30 novembre dernier.

Depuis 2001, Mme Zurbuchen s'est occupée de l'important dicastère des affaires sociales. Durant toutes ces années, elle a fait preuve de savoir-faire et de sensibilité dans la gestion de ces dossiers difficiles. Elle a toujours placé l'intérêt communal au-dessus, tout en privilégiant la défense des déshérités et des personnes en difficulté. Mme Zurbuchen était disponible, à l'écoute de chacune et chacun. Elle comprenait les problèmes et arrivait à les résoudre.

Nous regrettons son départ et nous la remercions pour tout le travail accompli durant toutes ces années. Elle mérite les félicitations de l'assemblée.

- Ramassage des déchets ménagers

Chacune et chacun l'aura peut-être constaté, le ramassage des déchets est toujours effectué le mercredi, mais en début d'après-midi et non plus le matin.

Tractandum 8.- Divers.-

M. Daniel Tercier donne la parole à l'assemblée.

Mme Kelly Favre :

Est-ce qu'on aura droit à un trottoir ? Vous aviez dit qu'en prochaine assemblée on aurait des nouvelles. Quand est-il ?

La parole est donnée à M. Christian Rossat.

Le Conseil communal avait présenté un projet qui ne correspondait pas aux vœux de certains citoyens du quartier. Après, un autre projet a été présenté, qui ne correspondait toujours pas à d'autres citoyens du quartier, et il se trouve que, maintenant, ce projet de trottoir fait partie de la revalorisation de la traversée du village, soit le terme "Valtraloc" parfois utilisé, projet qui sera présenté prochainement et qui prend en compte le trottoir du Maupas.

M. Patrick Genoud :

On a eu une importante décision à prendre ce soir, je vous remercie, moi j'étais pour, tant mieux, mais la vie continue.

Vous avez remarqué que la planification financière n'est pas au top. Je fais partie de la Commission financière depuis 6 ans et, on l'a vu, cette planification financière s'est détériorée petit à petit parce que de gros investissements ont été votés. Et puis je pense qu'on a un fonctionnement au niveau de l'assemblée communale qui n'est pas optimal.

Ce soir, c'est conséquent, on est très nombreux, si c'était chaque fois comme ça, ça serait parfait. Mais en fait, sur les 5 dernières années, on est environ une septantaine, ce qui est vraiment peu, cela ne représente que quelques personnes ici. Donc, on a eu beaucoup de décisions d'investissements sur une majorité de 70 personnes, ce qui n'est pas représentatif. Je pense que tout le monde est d'accord sur ce fait.

Suite à ces constats, on s'est réuni, un petit groupe de citoyens, et on s'est dit qu'il y avait quand même des autres solutions. Ce serait peut-être une fois d'amener un conseil général à Vuadens.

Pour un conseil général, il y a plusieurs chemins qu'on peut suivre. Il faut de toute façon arriver, au terme, à la décision des votations communales, mais celle-ci peut être mise en place soit par le Conseil communal, soit par l'assemblée, soit par une initiative. J'aimerais que, lors de la

du 10 décembre 2012

prochaine assemblée, ce point figure à l'ordre du jour pour que l'assemblée puisse décider éventuellement, oui ou non, d'organiser une votation courant 2013 ou 2014.

J'aimerais, selon la loi sur les communes, art. 17, avoir une décision de cette assemblée de ce soir de demander au Conseil communal de mettre ce point à l'ordre du jour. Je ne sais pas comment ça se passe pour obtenir une décision, mais je pense qu'il faut voter.

Selon les indications fournies, la décision incombe au Conseil communal. M. Patrick Genoud demande donc à celui-ci qu'il puisse décider de mettre cet objet à l'ordre du jour pour la prochaine fois.

M. Daniel Tercier :

Le Conseil communal prend note de la demande de M. Patrick Genoud et lui communiquera les informations utiles concernant ce conseil général afin qu'il puisse les transmettre aux personnes de son groupe.

M. Sylvestre Moret :

La décision, qui a été prise au sujet de la vente à Bumotec, est certainement une excellente chose pour notre commune. En premier lieu, il y aura une importante diminution de la dette, une dette qui est considérable, en partie provoquée précisément par cet achat, il y a 23 ans. Je me suis livré à certains calculs et, lorsque j'ai vu tout à l'heure, au rétroprojecteur, que le Conseil communal sortait un bénéfice de 1.5 million sur l'opération du terrain des Kà, j'arrive à un déficit de 1 million.

Pourquoi ? Parce que les intérêts, qui font 2.7 millions pour les 23 ans, ont été passés dans les comptes généraux de la commune. Je ne voudrais pas être un rabat-joie, mais c'est important et il y a souvent du monde qui questionne à ce sujet et veut s'y intéresser. A la dernière assemblée, un intervenant avait dit que c'était impossible de connaître le prix de cette acquisition. Je me suis livré à des calculs assez précis et je suis arrivé à un prix d'achat de Fr. 1'800'000.--, compte tenu des frais de notaire, de registre foncier, de géomètre, et aux intérêts pour 23 ans de Fr. 2'700'000.-- (Fr. 2'500'000.-- après déduction des locations), si bien qu'on arrive à un endettement qui était vraiment considérable pour cette affaire, raison pour laquelle la décision qui a été prise, au sujet de la dette de la commune, est une excellente décision. En plus des perceptives de développement de notre commune.

Aucune autre question ou observation n'est formulée. Cette assemblée étant à son terme, M. Daniel Tercier remercie les participants de leur présence et leur souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

L'assemblée est levée à 21h55.

Le secrétaire :

G. Barbey

Le Syndic :

D. Tercier